



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Comité Technique Ministériel (CTM)

Décrypt-inFO

Comité technique ministériel du 22 mars 2022 Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...

Retrouvez les éléments portés par FO en ouverture [ICI](#)

Élections professionnelles 2022 : le compte à rebours est lancé, le cadre se précise

- Le dimensionnement des futurs Comités Sociaux d'Administration (remplaçant les Comités Techniques) et CAP/CCP rétrécit au lavage... le rôle de vos représentants est d'autant plus important !
- Rendez-vous entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022 pour un vote électronique qui s'annonce sportif !



Du bilan social au rapport social unique une constante : le bateau coule !

- Le flacon change, le contenu se complète ou s'allège en fonction des sujets... mais les tendances de fond ne réussissent pas à être mises sous le tapis !



Le ministère ne mérite pas la fermeture de l'ENTE, ses personnels méritent le respect !

- Le CTM étudie le projet d'arrêté de restructuration permettant d'ouvrir des mesures d'accompagnement insuffisantes certes... c'est déjà ça de pris (mais pas encore signé) !
- Mais le CTM réaffirme l'incongruité de la décision de fermeture et appelle la ministre à la revisiter !

• CHOC !
BRUTALITE !



COLERE !
CRAINTES...

- Les ingrédients d'un projet qui joue pourtant à « 1000 contre 1 » ICI.

Pour en savoir plus sur les débats...

Réponses générales apportées en ouverture de séance

En réponse aux déclarations préalables des organisations syndicales (dont celle de FO [ICI](#)), le Secrétaire général du MTE et le DRH apportent les réponses suivantes :

- Sur la situation des DIR : un calendrier nous sera proposé intégrant nos demandes de transparence, le recrutement d'un chargé de missions dédié sera effectif en avril, et des aménagements RH et statutaires seront étudiés.
- Sur le recours aux cabinets privés : un encadrement de ce type de pratique est prévu, la règle est le recours aux services de l'Etat, l'exception le recours aux cabinets privés, traduction de la circulaire du Premier ministre en cours au sein du pôle ministériel. Accord de principe à nous donner les mêmes éléments que ceux fournis au Sénat... FO demande un zoom sur le coût induit par la revue des missions et la loi 3DS.
- **Sur le sort de l'ENTE : la DRH assure que l'accompagnement des agents sera effectif... on y veillera !**
- Sur la signature des arrêtés de restructuration des laboratoires d'hydrobiologie et des missions de fiscalité de l'urbanisme : signatures en cours... les arrêtés seront pris en compte dans les arbitrages sur les mobilités qui seront décidées en juin. FO demande qu'aucune obstruction ne soit opérée à « cocher la case restructuration » dans les PM 104.
- Sur les mesures d'accompagnement et la mise en place d'un COSUI relatif à l'expérimentation des CGF (centres de gestion financiers) : un COSUI sera organisé le 25 mai 2022, le guide RH serait en cours de validation, l'arrêté de restructuration à la signature
- Sur le sort réservé aux agents du MTE concernés par le transfert du Feader (DDT) et de Natura 2000 (DREAL) aux Régions : cartographie des effectifs en cours d'établissement (ce serait majoritairement des missions à temps partiel), réunion de concertation annoncée en mai.
- Sur l'accès au télétravail en période de hausse des coûts de transports : le SG en appelle à l'application du protocole dans sa lettre et son esprit.
- Sur l'élargissement de la semaine de 4 jours : la réponse à la sollicitation de FO est sur le bureau de la ministre...
- Sur la situation en Corse : c'est un vaste sujet qui dépasse le CTM du jour... parallèle avec la situation en Polynésie, thèmes de l'énergie, des déchets identifiés comme sensibles. Sauf que les réflexions se lancent déjà pour proposer des transferts !
- Sur le Cerema : le SG doit rencontrer prochainement le DG pour évoquer la trajectoire des effectifs... identifiée comme problématique !
- Quasi-statut des personnels de l'Environnement : arbitrage au niveau cabinet de la ministre.

Point n°1 :

Approbation du PV du CTM du 19 novembre 2020 (pour approbation). Re-convocation du CTM du 5 novembre 2020

Intervenants : Laurent Janvier – FEETS-FO

FO signale concernant le point 1 page 31 que FO s'est abstenu sur le projet de texte et il nous semble que la CFDT avait voté contre. L'administration va reprendre ses notes...

FO rappelle que cette séance avait permis d'adopter une motion unanime du CTM exigeant :

- « - *L'arrêt immédiat des réformes des DREAL ;*
- *Le renforcement des moyens régionaux, notamment en effectif, nécessaire à la mise en oeuvre d'une politique de l'Etat dans les territoires ;*
- *Le maintien d'une politique nationale, pilotée par nos ministères et portée par les DREAL Leur éloignement des pressions locales et des préfets décidant de manière « différenciée » selon le territoire ;*
- *En préalable à toute mise en oeuvre, la saisine du CHSCTM sur l'impact de ce projet de réorganisation, intégrant l'ensemble de ces composantes sur la santé des agents du pôle ministériel, ainsi que sur l'impact sur leurs conditions de travail, conformément à l'article 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. »*

Pour FO, celle-ci reste totalement d'actualité.

Ensuite, à l'occasion de l'examen de l'arrêté de restructuration des DREAL, et en réponse à une proposition d'amendement de FO sur la question de la nécessaire prolongation de la période de validité des mesures d'accompagnement, la secrétaire générale s'est engagée page 70 de la manière suivante : « *Ce n'est pas inaccessible sur le principe. J'entends ce que vous dites et je prends l'engagement qu'il y aura une clause de revoyure.* » Engagement prolongé page 76 « *Nous en reparlerons en janvier (donc 2021), notamment pour la question de la prolongation de cet arrêté de restructuration.* » Où en est cette clause ? Et intégrera-t-elle le retrait de l'article 6 qui renvoie la décision d'ouverture des droits individuels de manière arbitraire par chaque directeur, là où aucun autre arrêté de restructuration ne le fait ?

Et enfin, page 88, nous ne manquerons pas de souligner en réponse à une question de FO sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie les termes de la Secrétaire générale « *effectivement une discussion préalable avec les OS est indispensable à la prise de décision.* ». On sait depuis ce qu'il en est advenu : une audio-conférence avec le cabinet de la ministre pour annoncer que les jeux étaient faits.

Suite aux remarques de FO sur la prise en compte des votes, le projet de PV est retiré de l'ordre du jour et renvoyé à un prochain CTM.

Point n°2 :

Projets d'arrêtés relatifs aux élections professionnelles 2022 pour avis.

Intervenante : Stéphanie FERRARI-PAILLET

De quoi parle-t-on ?

L'administration soumet à l'avis du CTM un projet d'arrêté-cadre actualisant la cartographie des CSA (comités sociaux d'administration) déjà examinée en juillet 2022. Avec l'ajout dans la liste des CSA créés :

- le CSA de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC) qui a vu le jour le 1er octobre 2021 ;

- les CSA des 3 services des affaires maritimes de la Polynésie Française, de Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna ;

Il prend compte également en compte le changement d'intitulé de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mobilité (DGITM), la création de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) et du Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI), en les intégrant dans le champ du CSA d'administration centrale.

Les instances de VNF, de l'ANCOLS et de la DGAC seront créées par des textes spécifiques. L'ANCT a été intégrée dans la liste des établissements publics de cet arrêté-cadre dans la mesure où la loi 3DS, qui a créé son comité social d'administration et qui a été publiée le 21 février 2022, doit être complétée par un décret d'application qui n'est pas encore établi.

Elle propose par ailleurs les projets d'arrêtés fixant la composition des CSA et des CAP (nombre de représentants titulaires et suppléants, part femmes/hommes) ainsi que leur mode de scrutin.

Les positions de FO :

FO constate que le projet d'arrêté cadre format ne ressemble plus à rien hors reproposé à l'avis du CTM n'a fait l'objet exception, voilà que leur d'aucune prise en compte des dimensionnement touche au ridicule : 8 amendements que nous avions proposés représentants pour défendre 16 000 lors de la session du mois de juillet. Nous agents en catégorie B, cela montre dans ne dépenserons pas d'énergie inutile à quelle caricature sont tombés les expliquer l'avis rendu en juillet, nous concepteurs de la loi TFP ! Le droit confirmeront simplement que mêmes constitutionnel de pouvoir être défendu causes mêmes effets, FO votera contre ce face à l'administration, FO ira donc le chercher ailleurs. Pour le reste, nous

Pour ce qui est de la composition des CSA, voterons contre l'ensemble des textes nous touchons ici du doigt les effets proposés sur la composition des CAP.

concrets de la loi dite de « transformation Pour ce qui est enfin des CCP et CCOPA, de la Fonction Publique » qui induit une dans la mesure où leurs compétences et baisse notable voire drastique format ont à ce stade été sauvagardés, (administration centrale) du nombre de FO votera pour les textes proposés.

représentants du personnel. FO votera Et puisque nous abordons ici le sujet des donc contre ce projet de texte. élections professionnelles, nous ne

Enfin, concernant la composition des CAP, manquerons pas à l'aune des travaux après les avoir délestées de leurs préparatoires de pointer que même les compétences majeures permettant la soutiens inconditionnels du vote transparence des décisions en matière de électronique commencent à toucher du mobilité et de promotion, voici que leur doigt la complexité du processus et les

risques induits. La preuve s'il en fallait temps réel de la liste d'émargement une : la CNIL et le Défenseur des Droits durant l'ensemble de la semaine de vote. ont demandé et obtenu une dérogation Sur le processus lui-même, nous pour maintenir un vote à l'urne papier. pointerons que l'administration est à ce CQFD ! Afin de limiter les effets stade dans l'incapacité de fournir un potentiellement délétères de ce mode de quelconque modèle de candidature scrutin généralisé sans aucune réflexion au individuelle, ou de préciser où les agents sein de notre ministère, FO s'attache à que en cours de transfert via des MAD fin soient aménagées les moins mauvaises 2021 seront électeurs et éligibles. Nous conditions possibles de son organisation. réaffirmons enfin que le panel de services En intervenant au niveau du Premier tests envisagé par le ministère est ministre et de la Fonction Publique insuffisant, FO attend une réponse aux notamment pour permettre aux propositions complémentaires qu'elle a organisations syndicales de disposer en formulées.

À retenir des débats :

Il est des silences... assourdissants !

Aucune réponse concrète à nos légitimes questions notamment s'agissant des agents mis à disposition dans le cadre des transferts en cours.

Pour FO, ces arrêtés découlant de la loi de transformation de la Fonction Publique sont régressifs pour le droit des agents.

En cohérence avec ce constat FO a voté contre l'ensemble des projets d'arrêtés instituant les CSA et CAP au regard de l'impact que cette nouvelle cartographie implique. FO a par contre voté pour le projet d'arrêté sur les CCP/CCOPA, instances conservant leurs compétences actuelles

La détermination de FO reste intacte : défendre les agents !

Votes sur le projet d'arrêté-cadre portant création des CSA au MTE:

POUR :

Abstention : UNSA

CONTRE : FO/CGT/CFDT/FSU

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition et le mode de scrutin des CSA du MTE :

POUR :

Abstention : UNSA /FSU

CONTRE : FO/ CGT/ CFDT

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition et le mode de scrutin des CSA de certains EP :

POUR :

Abstention : UNSA /FSU

CONTRE : FO/ CGT/ CFDT

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition des CAP :

POUR :

Abstention : UNSA/FSU (hors CAP des PETPE)

CONTRE : FO/ CGT/ CFDT/FSU (CAP des PETPE)

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition des CCOPA :

POUR : FO/CGT

Abstention : UNSA/CFDT/FSU

CONTRE :

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition des CCP des agents contractuels du MTE :

POUR : FO

Abstention : UNSA/FSU

CONTRE : CGT/CFDT

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition des CCP des agents contractuels de l'Environnement:

POUR : FO/FSU

Abstention : UNSA

CONTRE : CGT/CFDT

Votes sur le projet d'arrêté fixant la composition des CCP des agents contractuels des Agences de l'Eau:

POUR : FO/FSU

Abstention : UNSA

CONTRE : CGT/CFDT

Point n°3:

Présentation du Rapport Social Unique (pour information).

Intervenant : Edouard ONNO

De quoi parle-t-on ?

Retrouvez [ICI](#) notre article « Bye bye le bilan social, voici la base de données sociales et le rapport social unique! », ainsi que le rapport social 2020 du MTE [ICI](#).

Les positions de FO :

Voici que nous est présenté le premier A noter aussi un effort pour établir rapport social unique, photographiant quelques graphes qui rendent la lecture l'état du pôle ministériel pour l'année un peu moins austère. Espérons que les 2020, si particulier, et donc dans un tout moutures suivantes permettront de nouveau format de restitution, qui se veut reporter la lecture des tableaux de transitoire. données sur des supports adaptés ce qui

Tout d'abord une mention aux allégerait grandement le format du compilatrices et compilateurs des données rapport.

présentées, c'est un vrai travail de fourmi. De cette avalanche de chiffres, qu'en Félicitations aussi à celles et ceux qui retirer au-delà du fait que les agents des auront lu dans le détail les 370 pages, EP restent exclus de la plupart des l'inflation ne se fait pas sentir qu'à la rubriques ?

pompe ! Au vu du caractère exceptionnel de

l'année 2020, nous focaliserons sur les d'agents qui essaient, celle du pôle points suivants, les effectifs, ce qu'il ministériel est posée pour celles et ceux ressort du télétravail contraint, la mobilité qui y travaillent. Nul doute qu'un bilan et la formation. Les inégalités de spécifique des mobilités éclairera le sujet rémunération clôtureront l'intervention. lors d'un prochain CTM.

Même si l'année 2020 a été si Le pôle ministériel commençait donc particulière, et l'on sait l'effort l'année 2020 sur la pente glissante et considérable qui a été fourni par les ininterrompue des effectifs dont on peut agents dans les structures de formation facilement prolonger la courbe. du ministère pour surmonter les effets du

- l'effondrement du nombre de confinement sur la délivrance des recrutements en catégorie B technique formations, le sujet est très préoccupant. s'est poursuivi

Après des années continues de baisses de - une grosse difficulté à tracer semble-t-il jours de formation suivis par agent, ce les origines de recrutement dans la déficit abyssal mettra beaucoup de temps catégorie A, avec une hausse conséquente à être comblé, alors que réformes et des recrutements en détachement entrant, revues des missions tartinent à l'envi la parfois supérieurs au recrutement par voie nécessaire reconversion des compétences de promotion interne

Terminons ce tour d'horizon avec les - des informations plus détaillées sur les rémunérations. Et là, problème. Nous ne recrutements de contractuels, en hausse savons pas quelle sera la forme définitive très conséquente de 10 %. Le fait du futur RSU, mais présenter par marquant et illustratif de la précarisation tranches d'âge et sexe des montants de la fonction publique, les agents en CDI globaux de masse salariale affectée... et sont bien plus âgés en moyenne que c'est tout, c'est inadmissible. Cela ne dit l'ensemble du pôle ministériel, les CDD plus rien de l'état des rémunérations bien plus jeunes.

moyens et autres indicateurs statistiques - si la présentation de l'attractivité par permettant d'identifier les biais majeurs, département des postes proposés à la qui vont s'amplifier avec la généralisation mobilité est intéressante, il est plus que du RIFSEEP. Inégalités de genre, mais regrettable qu'il n'y ait plus aucun élément aussi géographiques ou par type de sur l'état de la mobilité vu des agents, par service ou... comment comptez-vous âge, sexe, corps, grade. Car si l'attractivité rendre compte de votre politique salariale par zone géographique est très variable, et de ses effets induits sur les agents ? au vu de l'augmentation du nombre

À retenir des débats :

L'administration acte des progrès encore à faire pour aboutir à un document permettant de mieux objectiver certains constats et surtout les suites à donner à ceux-ci.

L'enjeu sera certainement dans les prochains mois (puis années) de disposer de la base de données prévue par les textes, dotée des données brutes et des indicateurs en découlant, dont la construction aura été suffisamment partagée pour être interprétables.

Il n'en demeure pas moins que si ce nouveau dispositif peut apporter un réel plus à l'avenir sur certains aspects, au détour de la modification de forme que prend ce RSU des éléments qui auparavant permettaient de mettre le doigt sur certains points particulièrement problématiques sont maintenant noyés et invisibilisés.

Point n° 4 :

Projet d'arrêté de restructuration relatif à la fermeture de l'ENTE (pour avis)

Intervenant : Edouard ONNO – membre du CA de l'ENTPE – Corinne LEWANDOWSKI – ENTE – Céline BARBE - CMVRH

De quoi parle-t-on ?

Sur la base d'un rapport orienté produit par un cabinet de consulting privé, dont les arguments y compris financiers n'ont jamais pu être démontrés, Barbara Pompili marque son passage au MTE d'une décision lourde de symbole et de conséquences : la fermeture de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement à la rentrée 2023. Un arrêté de restructuration est proposé pour permettre aux personnels de bénéficier de mesures d'accompagnement.

Les positions de FO :

OUI, il y a toujours matière à construire un avenir à l'ENTE sur la base d'une vision consolidée sur l'avenir des corps techniques du MTE, de ses politiques et du réseau de ses écoles ! OUI l'ENTE a démontré sa capacité à créer (hybridation des formations, des publics), à innover (création de licences) à créer du réseau avec le monde socio-économique et les partenaires de formation tant en régions qu'au niveau national. OUI elle aurait dû avoir vocation à y apporter sa pierre comme un acteur incontournable de la formation de techniciens destinés aux champs de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, dont les employeurs privilégiés sont les collectivités territoriales.

Mais la ministre conseillée par son administration en a décidé autrement le 24 décembre dernier (certains ayant le sens du symbole), et OUI cette décision fera date dans l'histoire du pôle ministériel et de ses corps techniques. Le premier domino qui tombe en l'absence de toute vision pour nos écoles ?

NON la méthode utilisée vis-à-vis des personnels n'est pas acceptable, et mériterait de figurer au musée des horreurs de la génération de risques psychosociaux. En notant qu'aucune réunion du CHSCT de l'école n'a eu lieu depuis l'annonce de la ministre.

Et enfin OUI les agents de l'ENTE, qu'ils rejoignent ou non le CMVRH ou l'ENTPE, ou qu'ils fassent l'objet d'une mobilité choisie doivent bénéficier du respect qui leur est dû, au travers notamment de mesures d'accompagnement dont nous pointons l'insuffisance mais dont nous exigerons qu'elles ne leur soient pas retirées par quelque filtre que ce soit. En notant que formellement à 1 semaine de la clôture du cycle de mobilité, les agents de l'ENTE n'auront pas pu faire opposer leur droit à priorité.

FO s'abstiendra donc sur le projet d'arrêté présenté.

Et nous profiterons de cette occasion pour poser plusieurs questions interrogeant les personnels de l'école :

- l'ENTE n'existerait plus à la rentrée 2023, la date reste cependant à fixer, 1er septembre ? Cette date devra notamment tenir compte de la publication de l'arrêté pour la délivrance du titre.
- Les agents volontaires rejoindront CMVRH ou ENTPE. Et que deviennent les autres avant d'avoir pu trouver un poste alternatif suivant une mobilité choisie ?
- Pour les agents volontaires pour rejoindre l'ENTPE, il serait inacceptable qu'un refus leur soit opposé quel que soit le motif, notamment leur catégorie.
- les personnels sur Aix qui seront en "surnombre" au CMVRH bénéficieront-ils du

régime indemnitaire associé ? Quelle est la durée envisagée de ce surnombre ? Qu'adviendra-t-il d'un agent qui n'aurait pas trouvé de poste au bout de cette durée ?

Nous alerterons enfin sur le fait que les équipes de Valenciennes et Aix sont pleinement mobilisées sur le transfert des missions soit un travail supplémentaire (parfois très prenant) pour des effectifs en baisse et un même nombre de stagiaires / étudiants à former (hors les 1^e année). Qu'envisage l'administration pour les soutenir ?

Dans la mesure où la ministre elle-même s'est engagée à maintenir l'ensemble des missions actuelles de l'ENTE, nous ne pouvons accepter que les postes vacants suite aux départs en cours ne soient pas publiés pour des recrutements pérennes. Une autre réponse serait d'être complice d'une dégradation volontaire des missions de l'ENTE avant transfert pour mieux servir leur disparition.

Enfin, face aux enjeux majeurs de ce chantier pour l'ensemble du ministère et de son outil de formation initiale et continue, FO demande la mise en place d'un comité de suivi national

Une lettre à la ministre est mise aux voix des organisations syndicales du CTM pour lui demander de revenir en arrière sur la fermeture de l'ENTE, en lui demandant à être reçues.

Toutes les organisations syndicales unanimes dont FO votent pour ce vœux.

À retenir des débats :

Le SG admet que le terme de fermeture est bien celui qui doit être assumé, et assume la décision politique prise. Pour autant, il fera suivre le vœux adopté par le CTM à la ministre demandant de surseoir à sa décision du 24 décembre 2021.

Sur l'accompagnement, le SG s'engage à revoir la durée de validité de l'arrêté de restructuration si l'échéance finale actuelle ne suffit pas pour assurer le repositionnement des agents. Le DRH admet que l'administration devra étudier les cas individuels qui auraient anticipé une mobilité avant signature de l'arrêté. A ce sujet, FO veillera à ce que les agents qui souhaitent s'inscrire dans le cycle de mobilité 2022/09 puissent bien « cocher la case ».

Face à nos alertes, le SG s'engage par ailleurs à intervenir auprès de la directrice de l'ENTPE pour faciliter l'accueil des agents d'Aix en Provence.

Sur la date d'effet de la fermeture de l'école, un basculement au 1^{er} septembre est privilégié à ce stade.

Enfin, suite à nos interventions, le SG acte l'importance d'une réflexion ministérielle sur l'avenir de nos écoles et centres de formation.

**Votes sur le projet d'arrêté d'arrêté de
restructuration relatif à la réforme de l'ENTE :**

POUR :

Abstention : CGT – FO – UNSA – CFDT - FSU

CONTRE :